

# SERVICE ARCHIVES-PATRIMOINE

Ville d'Épernay

## DE L'ÉTAT DES ÂMES À L'ÉTAT CIVIL

*Dossier d'accompagnement de l'exposition (Professeur)*



# INTRODUCTION

## 1. Selon vous, qu'est-ce que...

... l'état des âmes ?	... l'état civil ?
Il correspond au dénombrement de la population à travers les événements religieux de la vie des Françaises et des Français : baptême, mariage et sépulture.	Il s'agit du dénombrement de la nation à travers les événements civils (non religieux) : naissance, mariage et décès.

## 2. Quels sont les deux rôles majeurs de l'état civil aujourd'hui ?

L'état civil en France aujourd'hui répond à deux rôles majeurs :

- Attester que l'on est bien né en France et donc bénéficier de ses droits civiques (droit du sol et droit du sang),
- Faire des recherches sur l'histoire de sa famille.

### VOCABULAIRE :

**Ancien Régime** : période avant la Révolution française, dans laquelle la société est marquée par une division en 3 ordres (clergé, noblesse et Tiers-état), ainsi qu'un système politique reposant sur la monarchie de droit divin.

**Droits civiques** : ensemble des droits dont disposent les citoyens (vote, éligibilité, protection juridique...)

# AUX ORIGINES DE L'ÉTAT CIVIL

## 1. À quelle époque apparaît la première forme de dénombrement de la population ?

L'État cherche à savoir combien le royaume compte d'habitants dès le Moyen-Âge.

## 2. Quelle fut la première manière de faire le compte de la population du pays ?

La première forme de comptage se faisait par « feu », c'est-à-dire par foyer familial.

## 3. Ce mode de comptage était-il efficace ? Pourquoi ?

Oui, car on savait exactement que les familles se composaient de 5 personnes.

Non, car un feu était toujours estimé comme étant composé de 5 personnes.

Cela dépendait des régions, le compte pouvait être plus ou moins précis.

## 4. Pourquoi le roi avait-il besoin de connaître le nombre d'habitants du Royaume ?

Connaître le nombre de ses sujets permettait au Roi de mieux percevoir les impôts qui lui étaient dus.

## 5. Quel roi à mis en place un mode de comptage plus efficace de la population ?

François I<sup>er</sup>       Paul III       Henri III

## 6. Quel est l'acte fondateur qui instaure ce nouveau mode de comptage ? Quand cette décision est-elle prise ?

Il s'agit de l'édit de Villers-Cotterêts, pris en 1539.

## 7. À partir de ce moment-là, de quelle manière les sujets du roi sont-ils dénombrés ?

Par feu, car chaque famille avait un nombre connu de membres.

Grâce au paiement des impôts, ce qui permettait de connaître l'existence de chaque personne.

Par l'inscription obligatoire dans les registres paroissiaux de tous les baptêmes et de toutes les inhumations ayant lieu sur le territoire.



François Ier, roi de France (1494-1547), par Jean Clouet, vers 1530, Musée du Louvre, France.

## 8. Tous les sujets du roi sont-ils concernés par cette mesure ? Pourquoi ?

Oui, car tout le monde paye des impôts au roi.

Non, seuls les Catholiques sont concernés.

Non, les Français vivant à l'étranger ne sont pas concernés.



# PRODUCTION

*Vous êtes un greffier de l'état civil en 1701 : expliquez votre rôle et les origines de l'état civil. Pour cela, définissez d'abord votre rôle puis faites un historique de l'état civil en vous arrêtant à la date de 1701.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## VOCABULAIRE :

**Baillage** : territoire sous l'autorité du roi. Il nomme un bailli afin qu'il applique ses décisions.

**Concile** : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

**Fiscalité** : ensemble des règles en lien avec les impôts

**Inhumation** : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

**Ordonnance** : loi royale.

**Paroisse** : territoire catholique sous la direction d'un prêtre.

**Registre** : livre destiné à répertorier des faits, des noms ou des chiffres dont on désire garder le souvenir ou attester l'exactitude.

**Sépulture** : lieu d'inhumation.

# L'ÉTAT CIVIL EN FRANCE, MIROIR D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

**1. Quelle est la place de l'Église dans la société depuis le Moyen-Âge ? Face à cela, que souhaitent faire les révolutionnaires ?**

L'Église a la mainmise sur la société depuis le Moyen-Âge et les révolutionnaires veulent mettre un terme à ce contrôle.

**2. Quel décret enlève au clergé la gestion des registres paroissiaux ?**

- Le décret du 12 juillet 1790.  Le décret du 20 septembre 1792.  Le décret du 21 mars 1804.



**3. Une nouvelle ère s'ouvre avec la proclamation de la République le 21 septembre 1792. À ce moment-là, les registres paroissiaux sont remplacés par les registres d'état civil. À qui est confiée leur gestion ?**

Ce sont les mairies, nouvellement créées elles aussi, qui ont désormais pour mission de tenir les registres d'état civil.

**4. L'état civil est désormais laïcisé. Quelles sont les différences entre l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures par le clergé et l'enregistrement des naissances, mariages et décès par les mairies ?**

- Il n'y a aucune différence, si ce n'est que la personne qui enregistre n'est désormais plus un prêtre.
- Il ne s'agit plus d'enregistrer les différentes étapes de la vie d'un Catholique mais les différentes étapes de la vie d'un citoyen de la République, quelles que soient ses croyances.
- On passe d'un état des âmes à un état civil car les baptêmes et les décès perdent leur caractère sacré. Cependant, les mariages restent des actes religieux.

5. En 1801, lors du Concordat, les prêtres retrouvent le droit de tenir des registres. Comment ces registres sont-ils appelés ? Ont-ils la même valeur qu'avant la Révolution ?

Ces registres sont appelés "registres de catholicité". Ils n'ont plus aucune valeur légale, ce sont les registres d'état civil de la mairie qui comptent.

6. Qu'est-ce qu'une mention marginale ?

Une annotation dans la marge d'un acte d'état civil, servant à apporter des précisions sur la vie de la personne concernée par l'acte.

La signature obligatoire d'un témoin, apposée dans la marge de l'acte.

Un commentaire fait dans la marge de l'acte d'état civil sur l'histoire de la famille de la personne.

7. Quel recueil de lois crée les mentions marginales ?

Le Code civil de Napoléon Bonaparte fixe, en 1804, les lois et les acquis de la Révolution. Il crée également les mentions marginales.

8. Cochez les éléments qu'une mention marginale peut contenir :

Rectification d'une erreur.

Décès.

Signature d'un témoin.

Histoire de la famille de l'enfant.

Mariage.

Reconnaissance d'un enfant naturel.





# LE PROTESTANTISME ET L'ÉTAT CIVIL, ENTRE CLANDESTINITÉ ET TOLÉRANCE

1. Le protestantisme provient d'une branche divergente d'une autre religion. Laquelle ?

- De la religion romaine.
- De la religion orthodoxe.
- De la religion chrétienne.

2. À la suite de quel événement le protestantisme est-il apparu ? En quelle année ?

Le protestantisme est apparu à la suite de la publication des 95 thèses de Martin Luther, en 1517.

3. Qui est Martin Luther, l'auteur de ces thèses ? Et que remet-il en cause ?

L'auteur de ces thèses, Martin Luther, est un prêtre catholique allemand qui remet en cause le principe de la transsubstantiation.

4. Qu'est-ce que l'eucharistie ?

Il s'agit d'une cérémonie catholique durant laquelle on célèbre le sacrifice de Jésus Christ. À cette occasion, le prêtre consacre du pain et du vin, qui deviennent, selon la foi catholique, le corps et le sang du Christ.



*Pain rond consacré par le prêtre et utilisé pendant l'eucharistie. Ce pain est également nommé "hostie".*

5. Quelle différence existe-t-il entre le protestantisme et le catholicisme lors de la cérémonie de l'eucharistie ?

- Les protestants croient que les éléments restent du pain et du vin, mais que le Christ est présent dedans (consubstantiation).
- Les protestants considèrent que les fidèles mangent le vrai corps du Christ et boivent son sang. Le pain et le vin se sont transformés (transsubstantiation).
- Les Protestants considèrent que les fidèles ne mangent pas le vrai corps du Christ, mais boivent son sang. Le vin s'est transformé.

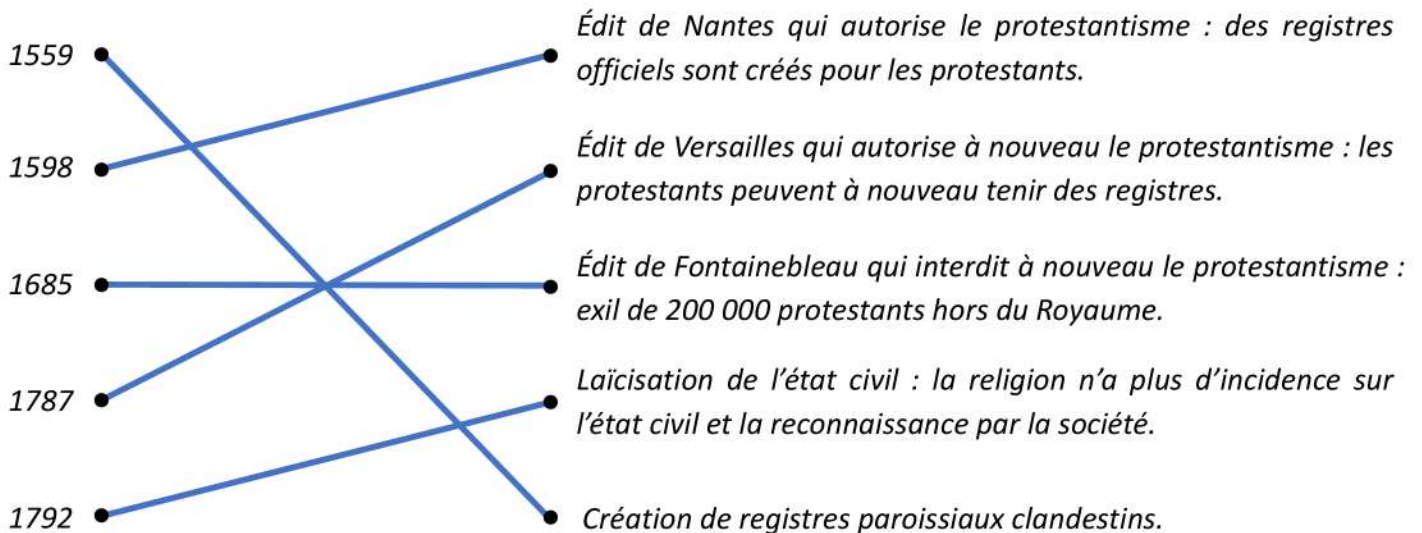
**6. Cette période d'émergence du protestantisme est appelée "Réforme protestante". Quel nom donne-t-on à la réaction de l'Église catholique ? Et à quel événement majeur cela conduit-il en 1545 ?**

La réaction de l'Église face à la Réforme protestante est appelée "Contre-Réforme". Elle conduit à l'organisation du concile de Trente, qui est la réunion des autorités catholiques de tous les territoires chrétiens.

**7. Quelles sont les conséquences du concile de Trente pour l'état civil protestant ?**

Le concile de Trente ne reconnaît que les cérémonies catholiques du baptême, du mariage et de l'inhumation. Les protestants ne sont désormais plus reconnus par la société.

**8. Reliez les événements aux bonnes dates afin de reconstituer l'histoire des registres paroissiaux protestants.**



**9. Que s'est-il passé le 1<sup>er</sup> mars 1562 ? Quelles en sont les conséquences ?**

Les troupes du duc de Guise ont tué une cinquantaine de protestants à Vassy, déclenchant le début des guerres de Religion qui dureront jusqu'en 1598.



# PRODUCTION

*Vous êtes un protestant en l'an 1800. Vous racontez comment votre état civil s'est mis en place. Pour cela, vous expliquez dans un premier temps en quoi consiste votre religion puis comment votre état civil est progressivement passé de la clandestinité à un état civil officiel.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Clandestin** : qui se fait en cachette et est interdit.

**Concile** : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

**Édit** : loi créée directement par le roi.

**Exil** : personne qui est expulsée ou obligée de vivre hors de sa patrie.

**Laïcisation** : action d'enlever toute influence et tout caractère religieux à une institution ou à une pratique.

**Révocation** : annulation officielle d'une loi par le roi.

**Thèse** : opinion ou position sur quelque chose dont on s'attache à démontrer la véracité.

# BAPTÊME ET NAISSANCE, L'ENJEU DE LA FILIATION

**1. Pourquoi le baptême est-il l'acte le plus important pour les chrétiens ? Plusieurs réponses sont attendues.**

- Le baptême marque l'entrée dans la communauté nationale. La personne devient alors un véritable sujet du roi.
- Le baptême marque l'entrée dans la communauté des croyants. La personne devient alors un véritable chrétien.
- Le baptême ouvre le droit à une inhumation en terre consacrée (bénie) qui donne accès au paradis.

**2. Quelle décision royale impose l'enregistrement des baptêmes ? De quand date-t-elle ?**

Il s'agit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

**3. Pourquoi l'État souhaite-t-il l'enregistrement de la date de baptême ?**

- Les baptêmes se font de manière très rapprochée des naissances. La date du baptême permet de connaître l'âge des individus et donc le moment de leur majorité.
- La date exacte de la naissance permet de fixer un impôt.
- Les baptêmes se font de manière très rapprochée des naissances. Il est ainsi plus facile de convoquer les jeunes à leur majorité pour le service militaire.



*Vitrail de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul d'Épernay.  
Baptême de Clovis par l'évêque Remi. © Ville d'Épernay /  
Noémie Cozette*

**4. Quel acte royal fixe la majorité à 25 ans ? Et quels droits cette majorité donne-t-elle ?**

C'est l'édit de Blois (pris en 1579) qui fixe la majorité à 25 ans. Cela permet aux individus de jouir de leurs droits civiques et d'accéder à l'héritage.

**5. Sous l'Ancien Régime, qui est l'unique bénéficiaire de l'héritage dans un couple ?**

- Le mari, car la femme passe de la tutelle de son père à celle de son époux.
- Les époux héritent chacun de leurs parents. La femme a autant de droits que l'homme.
- Le mari hérite de ses parents, mais la femme n'hérite pas des siens directement. Son héritage va à ses enfants car elle est passé de la tutelle de son père à celle de son époux.

**6. Après la Révolution française, enregistre-t-on toujours les baptêmes ? Pourquoi ?**

À partir de la Révolution française, on enregistre les naissances et non plus les baptêmes car ces derniers sont des actes catholiques alors que l'état civil est devenu laïc.

## 7. Qu'est-ce qu'un « pupille de la Nation » ?

Un pupille de la Nation est un enfant que la guerre a rendu orphelin, ou dont les parents ont été rendus invalides par celle-ci, et qui a été « adopté par la Nation ».

## 8. Pour chaque date, indiquez quelles sont les mentions marginales qui ont été créées :

DATE	MENTION(S)
1804	<u>Reconnaissance d'un enfant naturel</u> : permet à un père de reconnaître son enfant même s'il n'était pas présent le jour de sa naissance. Sans cela, l'enfant ne pourra accéder à l'héritage de son père.
17 août 1897	<u>Légitimation d'un enfant</u> : permet à un père de reconnaître un enfant né hors mariage. <u>Mariage</u> : si la personne s'est mariée au cours de sa vie, indique le nom du ou de la partenaire ainsi que la date et le lieu de mariage. Un même acte peut avoir plusieurs mentions de mariage.
29 juillet 1917	<u>Adoption par la Nation</u> : permet à un enfant, victime de la guerre, d'être « adopté par la Nation », ce qui lui permet de bénéficier d'une protection et d'une aide de l'État jusqu'à sa majorité.
29 mars 1945	<u>Décès</u> : indique le lieu et la date du décès de la personne.
1958	<u>Francisation</u> : indique si une personne a francisé son nom ou son prénom afin de faire disparaître toute consonnance évoquant une origine étrangère. L'État français a grandement incité à cette pratique car il estimait que cela faciliterait l'intégration dans la société des personnes issues de l'immigration.
2017	<u>Changement de genre</u> : permet d'indiquer la modification du genre de la personne.

## 9. À quoi servent les mentions marginales ?

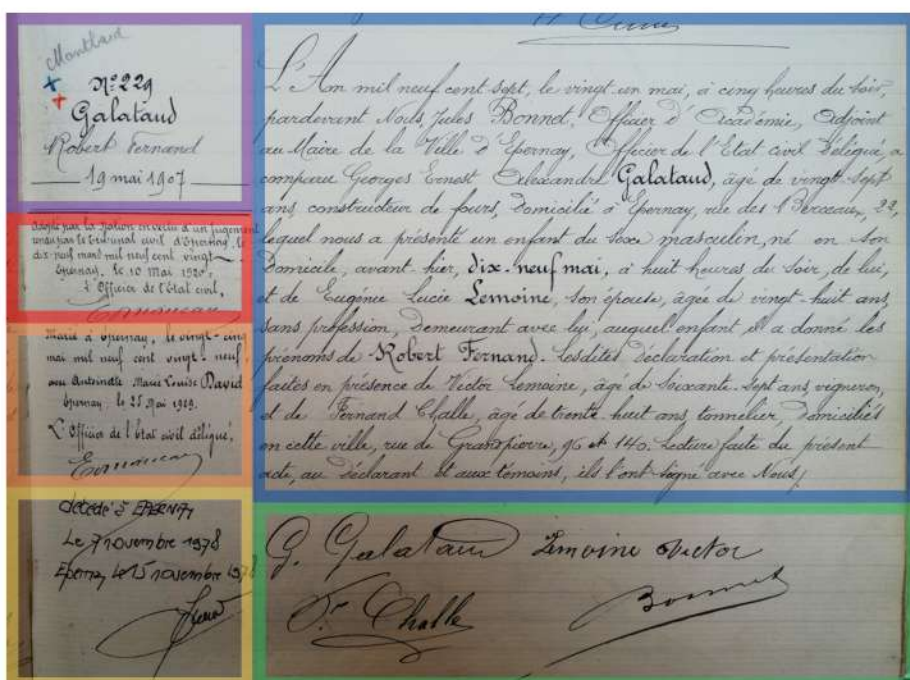
Les mentions marginales complètent les actes d'état civil, en apportant des informations précieuses pour retracer la vie de l'individu concerné.

## 10. Complétez la légende avec les informations présentes dans l'en-tête de l'acte ainsi que les mentions marginales. Reportez ensuite les couleurs correspondantes sur l'acte :

- Contenu de l'acte
- Signatures validant l'acte
- En-tête de l'acte :
  - Numéro dans le registre,
  - Nom de famille,
  - Prénoms,
  - Date de naissance.

### Mentions marginales :

- Adoption par la Nation
- Mariage
- Décès



# PRODUCTION

*Expliquez dans un premier temps pourquoi l'enregistrement de la date de naissance d'un individu est importante dès l'Ancien Régime. Vous expliquerez ensuite quelles sont les différentes mentions marginales et pourquoi elles ont été créées.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Émancipation** : action de se libérer d'une autorité, d'une tutelle ou d'une dépendance.

**Enfant naturel** : qualificatif donné aux enfants nés hors mariage.

**Filiation** : lien de parenté unissant un enfant à son père et à sa mère.

**Genre** : rattachement au sexe féminin ou masculin.

**Inhumation** : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

**Mention marginale** : annotation faite dans la marge d'un acte d'état civil et apportant des précisions sur sa vie.

**Résurrection** : croyance chrétienne consistant en une vie après la mort.

**Terre consacrée** : lieu d'inhumation béni selon les croyances chrétiennes. Il s'agit souvent du cimetière près de l'église.

# DU SACREMENT DU MARIAGE À L'UNION CIVILE

## 1. Depuis quand le mariage est-il devenu un sacrement pour les catholiques ?

Le mariage est devenu l'un des sept sacrements catholiques en 1215, à la suite du concile du Latran IV.

## 2. Qu'implique le fait que le mariage soit devenu un sacrement ? Plusieurs réponses sont attendues.

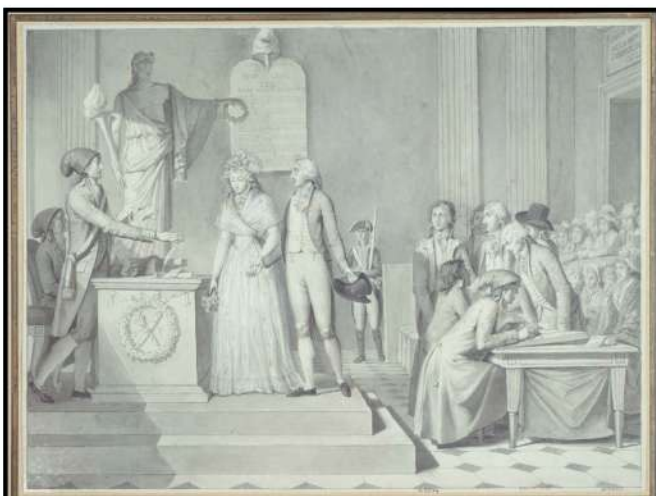
- Il devient une union sacrée.
- Il est désormais possible de rompre un mariage (divorce).
- Il devient indissoluble entre les époux (on ne peut rompre le lien qui les uni).

## 3. En quoi consistait la publication des bans au Moyen-Âge ?

- L'annonce du nombre de personnes invitées au mariage à venir.
- La déclaration du mariage à venir, faite lors des 3 messes précédant la célébration.
- La lecture publique des serments que les futurs époux s'engageront à respecter après le mariage.

## 4. Les bans sont encore publiés aujourd'hui. Comment cela fonctionne-t-il ? Et quel est le but de cette déclaration ?

Les bans doivent aujourd'hui être déclarés en mairie, 10 jours avant le mariage. Ils continuent d'être publiés afin de donner la possibilité à des personnes ou à l'État de s'opposer à l'union pour une raison valable.



Le mariage républicain, par Jean-Baptiste Mallet, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Musée Carnavalet, France.

## 5. Depuis quand un registre des mariages doit-il être tenu par les prêtres ?

Les prêtres sont obligés de tenir un registre des mariages depuis le concile de Trente. Cette décision est confirmée, dans le Royaume de France, par l'ordonnance de Blois de 1579.

## 6. Quelles sont les deux créations du 20 septembre 1792, faisant du mariage un acte laïc ?

- La création d'un mariage civil.
- La légalisation du divorce
- L'ajout d'un mariage civil après le mariage religieux.

## 7. Quand est-ce que le mariage civil devient plus important aux yeux de la loi que le mariage religieux ?

1792

1801

1884

## 8. Sur la frise ci-dessous :

- Indiquez les périodes durant lesquelles le divorce est autorisé,
- Indiquez l'année à laquelle est créée la mention marginale de divorce pour les actes de mariage,
- Indiquez l'année à laquelle est créée la mention marginale de divorce pour les actes de naissance,



## 9. Pour quelle raison l'État peut-il s'opposer à un mariage ?

L'État peut s'opposer à un mariage s'il soupçonne qu'il soit faux et uniquement fait pour obtenir la nationalité française. On parle de mariage blanc.



## 10. Qu'est-ce qu'un PACS ?

Projet d'Action Commune de Surveillance. Cette instance surveille que l'on n'a pas affaire à des mariages blancs.

Pacte d'Amour et de Cohabitation Sociale. Il s'agit d'un accord entre deux personnes vivant ensemble et organisant la répartition des tâches domestiques et des responsabilités.

Pacte Civil de Solidarité. Il s'agit d'un contrat qui organise la vie commune de deux personnes non mariées.

## 11. Que dit la loi du 17 mai 2013 ?

Cette loi autorise le mariage civil entre deux personnes du même sexe, ce qui était interdit auparavant. Ces couples ne pouvaient alors que faire un PACS.

# PRODUCTION

*Vous êtes maire de votre commune et recevez un couple qui souhaite se marier. Vous leur expliquez dans un premier temps comment le mariage est passé d'un sacrement à un mariage civil, puis la raison pour laquelle il faut publier des bans. Vous leur expliquez ensuite les modifications apportées au mariage depuis la Révolution française (divorce, PACS, mariage pour tous).*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Concile** : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

**Incestueux** : relation à caractère sexuel entre deux personnes de la même famille.

**Indissoluble** : que l'on ne peut défaire.

**Laïc** : sans lien avec la religion.

**Mariage blanc** : union faite dans le seul but de permettre à l'un des époux d'obtenir la nationalité française.

# L'ÉTAT CIVIL AU SERVICE DE LA MÉMOIRE DES DÉFUNTS

1. Depuis quand existe-t-il un registre pour inscrire le nom des morts ? Plusieurs réponses sont attendues.

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

Depuis l'ordonnance de Blois de 1579.

Depuis l'édit de Fontainebleau de 1685.

2. Citer une raison qui explique pourquoi il a été décidé de tenir un registre des morts ?

Il a été décidé de tenir un registre des défunts pour lutter contre les usurpations d'identité.

3. Quelle modification est apportée à l'enregistrement des défunts lors de la Révolution française ? Pourquoi ?

On enregistre désormais la date du décès et non plus de l'inhumation catholique. Cela permet à tous les Français d'être enregistrés dans ces registres, quelles que soient leurs croyances et leurs rites funéraires.

4. Quel autre registre est créé lors de la Révolution française ? Dans quel but ?

L'autre registre créé à la Révolution française est le registre des cimetières. Il permet d'avoir un suivi de toutes les concessions funéraires accordées, indiquant qui est enterré à tel ou tel endroit. Cela permet donc une meilleure gestion des cimetières.



Monument aux martyrs de la Résistance, érigé en 1947. Sur chacune de ses trois faces, il honore les victimes de la Seconde Guerre mondiale : les fusillés et victimes du racisme sur l'une, les tués au combat sur une seconde, puis les déportés et internés sur la dernière.

© Ville d'Épernay / Noémie Cozette



**5. Complétez le tableau en indiquant quelles sont les nouvelles mentions marginales apportées aux actes de décès durant le XX<sup>e</sup> siècle. Après avoir donné leur nom, précisez leur année de création, à qui elles sont destinées (les bénéficiaires) et quelles sont les conséquences de l'attribution d'une telle mention.**

NOM DE LA MENTION	ANNÉE DE CRÉATION	BÉNÉFICIAIRES	CONSÉQUENCES
Mort pour la France	2 juillet 1915	Toutes les personnes décédées à cause de la guerre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription sur les monuments aux morts.</li> <li>Reconnaissance des enfants du défunt en tant que pupille de la Nation.</li> </ul>
Mort en déportation	1985	Toutes les personnes dont le décès est en lien avec la déportation (transport jusqu'aux camps, vie dans les camps, tentatives de fuite ou encore les personnes décédées après leur retour mais à cause des mauvais traitements subis pendant la captivité).	Inscription sur les monuments aux morts commémorant la Seconde Guerre mondiale et ceux en hommage aux victimes de la déportation.
Victime du terrorisme	2012	Tous les Français morts à la suite d'un acte de terrorisme sur le sol français ou en territoire étranger.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des enfants du défunt en tant que pupille de la Nation.</li> <li>La famille peut toucher une indemnisation.</li> </ul>
Mort pour le service de la Nation	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les militaires ou agents publics morts durant l'exercice de leurs fonctions.</li> <li>Tous les agents publics, même hors de l'exercice de leurs fonctions, mais qui sont justement visés parce qu'ils sont des agents publics.</li> </ul>	Reconnaissance des enfants du défunt en tant que pupille de la Nation.
Mort pour le service de la République	2021	Tous les agents publics décédés dans des circonstances exceptionnelles, mais au service du bien commun (sapeurs-pompiers, soignants pendant le Covid, bénévoles...)	Reconnaissance des enfants du défunt en tant que pupille de la Nation.

# PRODUCTION

*Vous êtes en charge du registre des cimetières de la mairie. Vous expliquez au Maire, nouvellement élu, l'histoire de l'enregistrement des défunts qui a amené à créer ce registre. Vous évoquez dans un premier temps depuis quand on enregistre la mort des personnes et pourquoi. Vous expliquez ensuite les modifications apportées depuis la Révolution française.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Concession funéraire** : désigne un emplacement dans un cimetière. L'acquisition d'une concession est nécessaire pour disposer d'une tombe (individuelle ou familiale).

**Funéraire** : désigne ce qui touche à l'hommage rendu aux morts.

**Incinération** : pratique funéraire qui consiste à réduire en cendre le corps d'une personne décédée. Pour l'incinération d'un défunt, on parle plus couramment d'une crémation.

**Indemnisation** : somme d'argent donnée en compensation de quelque chose.

**Inhumation** : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

**Posthume** : après la mort.

# L'ÉMERGENCE DE LA NOTION D'IDENTITÉ

**1. De quelles catégories de personnes connaît-on le mieux l'identité durant le Moyen-Âge ? Pourquoi ? Plusieurs réponses sont attendues.**

- Les membres de la famille royale car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.
- Les paysans car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.
- Les nobles car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.

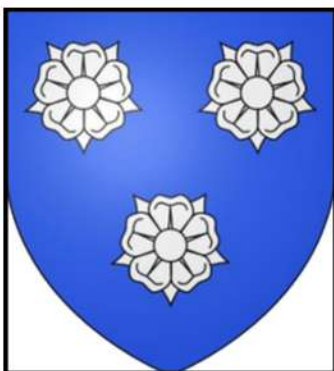
**2. Pourquoi le peuple roturier n'avait-il pas besoin de documents d'identification ?**

- Les documents d'identification permettaient de savoir qui devait aller combattre. Cela ne concernait donc que les nobles.
- Les roturiers dépendaient d'un seigneur. Ils étaient donc déjà enregistrés sur les documents de versement des impôts.
- Les populations vivaient en petites communautés et bougeaient très peu. Les mêmes personnes se côtoyaient donc tout au long de leur vie et n'avaient pas besoin de document d'identification.

**3. Quel autre moyen d'identification apparaît au Moyen-Âge ? Pourquoi ?**

Au Moyen-Âge, les armoiries et les sceaux apparaissent, permettant de nouvelles méthodes d'identification. Leur création répond à un besoin croissant d'identifier les personnes, une nécessité apparue avec le développement des échanges commerciaux.

**4. Parmi ces trois visuels, lequel représente un sceau ?**



**5. Quelle catégorie de personnes utilisait un sceau ? Que représentaient ces sceaux et pour quelles raisons étaient-ils utilisés ?**

Ce sont les élites (famille royale et nobles) qui utilisaient des sceaux sur lesquels étaient représentés leurs armoiries. Ces cachets de cire servaient à authentifier un document.

**6. Quelle est l'origine des armoiries figurant sur les sceaux ?**

Les armoiries ont été créées afin de permettre d'identifier les chevaliers dont le visage était couvert par leur armure. Pour être bien visibles, les armoiries étaient représentées sur leurs écus (boucliers).

**7. Quand l'usage des armoiries s'est-il généralisé à l'ensemble de la population ? Plusieurs réponses sont attendues.**

- Au XVI<sup>e</sup> siècle, où elles sont notamment utilisées par les confréries de métiers et les bourgeois.
- Dès le début du Moyen-Âge, afin de permettre aux individus de s'identifier facilement.
- Au XI<sup>e</sup> siècle, en réponse à l'évolution de l'équipement des chevaliers.



Vitrail de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul d'Épernay. Au centre, deux étendards arborent des armoiries : celles des Comtes de Champagne à gauche et celles du Royaume de France à droite. © Ville d'Épernay / Noémie Cozette.

**8. À partir de quand les noms de famille apparaissent-ils ?**

Les noms de famille commencent à apparaître à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

**9. Comment se sont construits les noms de famille ?**

Les noms de familles se sont construits à partir des deuxièmes prénoms, eux-mêmes basés sur les éléments distinctifs d'une personne : la couleur de cheveux, le métier, la provenance...

**10. Quel acte officiel normalise l'identité d'un individu comme se composant d'un prénom et d'un nom de famille ? De quand date-t-il ?**

- Il s'agit de l'édit de Villers-Cotterêts de 1539.
- Il s'agit de l'édit de Blois de 1579.
- Il s'agit de l'édit de Nantes de 1598.

# PRODUCTION

*Vous êtes juge lors du procès d'Arnaud du Tilh. Après avoir rappelé les raisons de sa mise en accusation, vous expliquez ce qu'est l'identité. Vous exposez, dans un premier temps, que les noms de famille n'existaient pas au début du Moyen-Âge et que certaines catégories de personnes se faisaient reconnaître par d'autres moyens. Vous expliquez ensuite comment les noms de famille sont apparus et quand ils ont pris un caractère officiel.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Armoiries** : aussi appelés "blasons", ils sont constitués par un assemblage de couleurs et de symboles. Un blason est unique et peut représenter une famille, une corporation de métier, une ville ou simplement un individu. Ces armoiries répondent aux règles de l'héraldique (la science des blasons).

**Charte** : document signé par une ou plusieurs personnes et qui définit des règles de fonctionnement.

**Édit** : loi créée directement par le roi.

**Foire** : grande manifestation commerciale réunissant des exposants (vendeurs) et se tenant généralement en des lieux et périodes fixes. Aujourd'hui, on parle aussi de "marché".

**Roturier** : personne qui n'appartient pas à la noblesse.

**Sceau** : cachet officiel dont l'empreinte est apposée sur des actes pour les rendre authentiques ou les fermer de façon inviolable.

# LES PREMIERS DOCUMENTS D'IDENTITÉ, ENTRE CONTRÔLE ET SÉCURITÉ

1. Au cours de l'histoire, différents documents attestant de l'identité ont été créés. Complétez le tableau suivant en indiquant :

- La date ou la période à laquelle ils ont été instaurés,
- Les catégories de personnes auxquels ils s'appliquaient,
- Leur rôle : quels droits accordaient-ils ? Quelles informations contenaient-ils sur les personnes ?

NOM DU DOCUMENT	DATE DE MISE EN PLACE	PERSONNES CONCERNÉES	RÔLE DU DOCUMENT
Sauf-conduit	Début du Moyen-Âge	Émissaires du roi ou diplomates étrangers	Garantissait la liberté de circulation dans le Royaume de France. Détenir le document suffisait car il ne contenait aucune description physique.
Passeport	Fin du XV <sup>e</sup> siècle	Habitants du Royaume de France	Permettait la circulation dans le Royaume de France et à l'extérieur de celui-ci. Détenir le document suffisait car il ne contenait aucune description physique.
Carte d'identité pour les étrangers	1917	Étrangers présents sur le sol français et âgés de plus de 15 ans	Assurait le contrôle des étrangers arrivant sur le sol français puis leur circulation à l'intérieur du pays.
Carte d'identité pour les Parisiens	12 septembre 1921	Personnes résidant à Paris	Permettait un contrôle fiable de l'identité grâce à une description physique précise, complétée par une photographie et un relevé d'empreintes digitales.
Carte nationale d'identité	1940	Français de plus de 16 ans	Fonctionnait de la même manière que la carte d'identité parisienne mais s'étendait à tout le territoire français. Cette carte d'identité stigmatisait les personnes ayant des origines juives en apposant un tampon "JUIF". Cette mention disparaît à la fin de la guerre.
	2021	Tous les citoyens français qui en font la demande	Cette nouvelle version de la carte nationale d'identité répond aux normes européennes. À l'intérieur du territoire français, elle remplit le même rôle que celle de 1940, mais elle permet également de circuler dans l'Union européenne.



# PRODUCTION

*Vous êtes un agent de mairie en charge de la confection des pièces d'identités. Lors des journées portes ouvertes du service, vous expliquez au public l'histoire du document d'identité. Vous rappelez dans un premier temps quels ont été les différents documents d'identité. Vous indiquez ensuite quels éléments forment aujourd'hui l'identité d'une personne et comment ce document est sécurisé pour éviter une usurpation.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Anthropométrie** : science de la mesure des dimensions du corps humain.

**Biométrie** : technique d'identification d'une personne à partir de ses caractéristiques physiques uniques (empreinte digitale, iris, visage) ou comportementales (voix, écriture, démarche).

**Carnet anthropométrique** : document administratif instauré en France en 1912 et obligatoire pour les personnes dites nomades. Il comportait des données signalétiques (photographies, empreintes, mesures corporelles) et était utilisé pour surveiller les déplacements de ces personnes.

**Stigmatiser** : dénoncer ou exposer un groupe d'individu de manière négative afin de l'exclure ou de l'humilier.

# L'ÉTAT CIVIL, PILIER DE LA RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE

## 1. Qu'est-ce que la généalogie ?

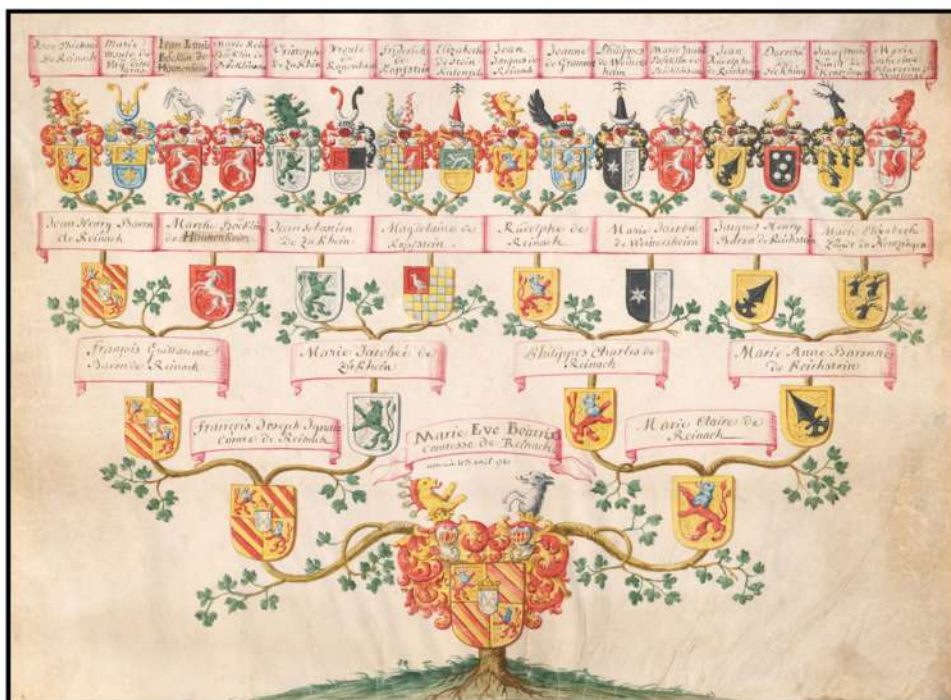
La généalogie est une science qui recherche l'origine et la composition des familles.

## 2. Quelles sont les sources utilisées en généalogie ? Plusieurs réponses sont attendues.

- Les registres d'état civil.
  Le cadastre.
  Les témoignages oraux.
  Les documents d'identité.
- Les certificats de mariage.
  Les registres paroissiaux.
  Les délibérations du Conseil municipal.
  Les testaments.

## 3. Lorsque des généalogistes enquêtent sur une famille, sur quel document restituent-ils le résultat de leurs recherches ?

Les recherches des généalogistes sont résumées dans des "arbres généalogiques", sur lesquels sont matérialisés les ascendants et les descendants d'une personne.



Arbre généalogique de Marie Ève Béatrice de Reinach, remis en 1741 au chapitre des Dames chanoinesses d'Épinal pour prouver son ascendance. Seules les femmes de nobles lignées étaient acceptées en son sein. Limédia Galeries – Bibliothèque multimédia intercommunale d'Épinal (LV 251 P/R)

## 4. Pour quelle raison fait-on parfois appel à des généalogistes successoraux ?

- Parce qu'ils sont les seuls à être autorisés à pouvoir consulter les documents d'état civil.
- Parce qu'ils sont les seuls à être autorisés à accéder à certains lieux.
- Pour rechercher des héritiers lorsqu'une personne meure sans enfants reconnus.

**5. Quels éléments, présents dans les actes d'état civil d'une personne, donnent des informations permettant de s'orienter vers les autres actes qui la concerne ?**

Ce sont les mentions marginales qui contiennent des informations permettant, à partir de ce seul acte, d'en retrouver plusieurs (date de naissance, de mariage ou de décès).

**6. Pourquoi l'état civil parisien a-t-il en grande partie disparu ?**

- Il a été détruit par des incendies lors de la période de la Commune.
- Il a été détruit par les bombardement qu'a subi la capitale durant la Première Guerre mondiale.
- Il a été détruit par les violences lors de la Révolution française.

**7. Combien de documents ont ainsi été détruits ? Quelle est la période manquante ?**

Ce sont près de 11 500 registres, soit environ 8 millions d'actes, qui ont été détruits durant les incendies de la Commune. La période manquante s'étend sur près de 300 ans, du XVI<sup>e</sup> siècle à 1859.

**8. Afin d'éviter une nouvelle catastrophe de cette ampleur, quelle solution est mise en place en 1877 par Jules Simon, le ministre de l'Intérieur ? Pourquoi ?**

Jules Simon crée le livret de famille, un document remis à chaque foyer et qui recense les informations de tous les actes d'état civil de chacun des membres d'une même famille. En étant remis directement aux familles, les livrets constituaient des copies de secours en cas de nouvelle destruction de l'état civil.

ANNEE 1940 DEPARTEMENT de La Haute-Garonne  
Registre Etat civil N° 23 Commune de Portet-S-Garonne  
Du Vingt-Neuf Juin mil neuf cent quarante  
MARIAGE  
ENTRE : Jean Philippe  
Né le Trente Mai mil neuf cent dix Sept.  
à Claye-Souilly  
Arrond<sup>t</sup> de Meaux dépt de Seine & Marne  
Profession mobilisé - Bataillon de l'air 153  
Domicilié à  
Fils de Henri François Philippe, Huissier  
Et de Pauline Boutant sans profession  
Veuf de  
ET Marthe Josephine Payen  
Née le Vingt quatre Octobre mil neuf cent Vingt un  
à Epervay  
Arrond<sup>t</sup> d. du dit dépt d. Marne  
Profession sans profession  
Domiciliée à Epervay (marne)  
Fille de André Augustin Payen - décédé  
Et de Yvonne Comtat, sa veuve  
Veuve de  
Contrat de Mariage  
Delivré le 29 Juin 1940  
L'Officier de l'Etat Civil.  
Dignas  
Mairie de Portet

Timbre et Signature

Livret de famille, fonds Payen, service Archives-Patrimoine, Ville d'Épernay (554)

# PRODUCTION

*Vous êtes un(e) généalogiste qui doit faire une recherche sur une famille parisienne. Vous expliquez à la personne qui vous emploie en quoi consiste votre métier (définition, sources, support). Vous l'informez ensuite que la recherche sur Paris risque de poser des problèmes en expliquant pourquoi.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **VOCABULAIRE :**

**Ascendance** : ensemble des personnes de la même famille qui ont vécu avant une personne donnée (parents, grands-parents, etc...).

**Commune** : période historique (1870-1871) marquée par l'éclatement de révoltes dans plusieurs villes de France, dont Paris en mars 1871. Ces insurrections sont faites en réponse à la capitulation française face à la Prusse.

**Descendance** : ensemble des personnes de la même famille qui viennent, directement ou indirectement, d'une personne donnée (enfants, petits-enfants, etc...).

**Insurrection** : soulèvement contre le pouvoir établi dans l'intention de le renverser.

**Source** : provenance d'un document.

# LA LONGUE HISTOIRE DU PRÉNOM

## 1. Quand le calendrier des saints s'est-il développé ? À quoi servait-il ?

Le calendrier des saints s'est développé dès les débuts du christianisme. Il servait à rythmer la vie catholique en organisant l'année en fonction des fêtes et célébrations des saints.

## 2. Qui étaient les premières personnes à avoir été canonisées (élevées au rang de saints) ? Plusieurs réponses sont attendues.

Des personnes mortes en martyrs au nom de l'Église catholique.

Des nobles ayant acheté leur canonisation contre une grande somme d'argent.

Les rois catholiques une fois décédés et inhumés selon les rites de l'Église.

Des personnes ayant agi pour le bien de l'Église durant leur vie.



Calendrier républicain de l'An III (1794-1795), gravure par Philibert-Louis Debucourt, 1794, Bibliothèque nationale de France.

## 3. Quelle pratique la Révolution française a-t-elle bouleversée ?

La Révolution française a autorisé les prénoms autres que ceux issus du calendrier des saints.

## 4. Parmi les prénoms autorisés après la Révolution française, citez :

- Un prénom issu d'une figure de la Révolution : Robespierre, Marat.
- Un prénom inspiré d'une valeur chère aux révolutionnaires : Paix, Victoire, Liberté...

**5. Avant 1966, que demandait l'État français aux personnes dont les noms et prénoms avaient des consonnances étrangères ? Pourquoi ?**

L'État demandait à ces personnes de franciser leurs noms et prénoms car il considérait que cela leur permettrait de mieux s'intégrer à la société.

**6. Quelle conséquence la circulaire de 1966 a-t-elle sur cette francisation ?**

La circulaire de 1966 autorise les prénoms d'origine étrangère ce qui fait que la francisation n'est plus jugée nécessaire. Elle reste toutefois conseillée dans le cas d'un second prénom.

**7. Bien qu'une grande diversité de prénoms soit aujourd'hui autorisée, il y a un prénom dont le succès est intemporel. Lequel est-ce ? Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?**

Le prénom qui reste populaire malgré les décennies est celui de "Louis" car il fait partie du top 10 des prénoms les plus donnés aux garçons en 1922 et en 2022.

**8. Comment a évolué l'histoire du choix des prénoms ? Remplissez le tableau à partir des réponses précédentes et du panneau correspondant.**

MOYEN-ÂGE	Les personnes n'avaient qu'un seul prénom et celui-ci était généralement choisi en fonction du nom du saint célébré le jour de la naissance.
RÉVOLUTION FRANÇAISE	Les révolutionnaires autorisent un choix de prénom plus large, allant au-delà des noms des saints présents dans le calendrier liturgique.
1803	Napoléon Bonaparte choisit de restreindre à nouveau les libertés dans le choix des prénoms. Ne sont désormais autorisés que ceux issus des calendriers liturgiques et républicains, mais aussi ceux issus de la période antique.
1966	La V <sup>ème</sup> République libéralise le choix du prénom, permettant alors de donner aux enfants des prénoms étrangers ou issus de langues locales. Seuls les prénoms jugés fantaisistes sont interdits.
1993	Il n'y a plus de restriction dans le choix des prénoms à condition que celui-ci ne porte pas préjudice à l'enfant.

# UNE IDENTITÉ SUR MESURE

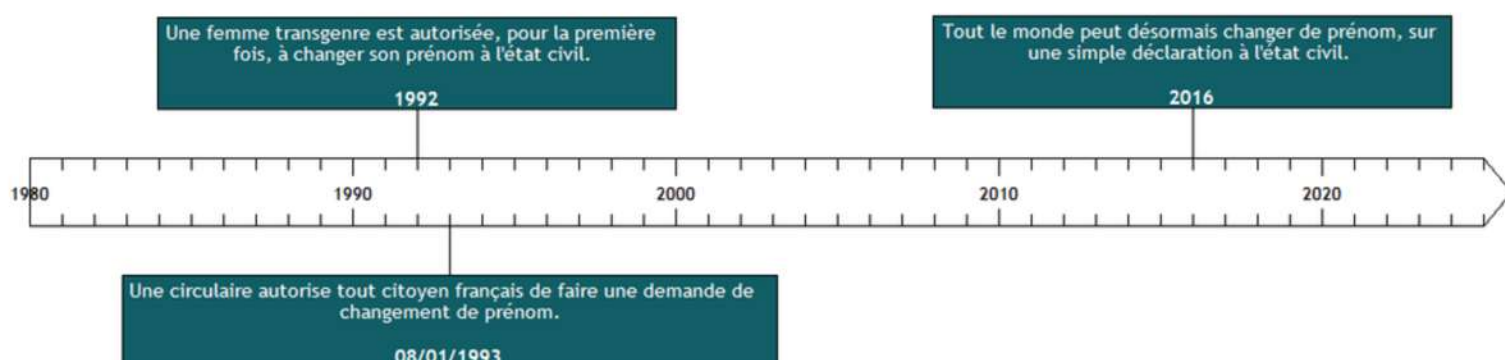
## 1. Qu'est-ce que la règle "d'immutabilité" du prénom ?

- Elle permet de transmettre son prénom à ses héritiers.
- Elle interdit de changer de prénom par sa propre volonté.
- Elle autorise le changement de prénom à tout moment.

## 2. Que se passe-t-il le 24 Brumaire an II ? Pourquoi ?

L'immutabilité du prénom est supprimée car empêcher quelqu'un de changer son prénom est considéré comme une entrave à sa liberté.

## 3. La liberté accordée à chacun de choisir son prénom a connu des avancées majeures à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Complétez la frise ci-dessous en indiquant ces étapes.



## 4. Quelles évolutions la loi de 2022 apporte-t-elle quant au choix du nom de famille ?

La loi permet à une personne de changer de nom une seule fois dans sa vie, soit en prenant le nom du parent qu'elle ne porte pas, soit en portant le nom de ses deux parents accolés l'un à l'autre.

## 5. Que dit la loi de 2016 concernant le changement de genre à l'état civil ?

La loi dit que toute personne peut faire une demande pour changer son genre à l'état civil. Pour cela, elle doit saisir la justice et doit appuyer sa demande de preuves montrant qu'elle ne correspond plus à son genre de naissance.

## 5. Que veut permettre la sénatrice Mélanie Vogel par sa proposition de loi du 2 avril 2024 ?

Elle souhaite simplifier le changement de genre à l'état civil afin qu'il puisse se faire sur une simple déclaration auprès d'un officier d'état civil.



# LE TOUR DU MONDE DE L'ÉTAT CIVIL



**1. Quel événement impose l'utilisation des registres paroissiaux dans les territoires de la Chrétienté ?**

Il s'agit du concile de Trente de 1545.

**2. Quand l'état civil britannique a-t-il été mis en place ? Comment est-il appelé ?**

L'état civil britannique a été mis en place en 1837 et est connu sous le nom de *General Register Office for England and Wales*.



**3. Quelle est la principale différence de fonctionnement entre l'état civil français et son équivalent anglais ?**

L'état civil britannique accorde un délai de 42 jours pour la déclaration des naissances contre 5 jours en France.



**4. Qui gère l'état civil américain ? Quelles sont les conséquences de cette gestion ?**

Ce sont les différents états qui gèrent eux-mêmes leur état civil. Il peut donc y avoir des différences de fonctionnement d'un état à l'autre.

**5. La procédure pour se marier est plus complexe aux États-Unis qu'en France. Pourquoi ?**

Pour pouvoir se marier, un couple doit d'abord posséder une licence. C'est seulement en respectant cette condition que le mariage pourra avoir lieu. À l'issue de celui-ci, le couple obtient un certificat de mariage.

**6. Quel est le nom que l'on donne couramment à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours ? Quand cette église a-t-elle été fondée ?**

Cette église est également appelée "Église mormone". Elle a été fondée dans les années 1820.

**7. Quel grand projet, lié à l'état civil, l'Église mormone a-t-elle entrepris ? Pourquoi ?**

Ses membres parcourent le monde afin de collecter et transcrire le plus grand nombre possible d'acte d'état civil. Leur objectif est de retrouver des traces de tous leurs ancêtres.

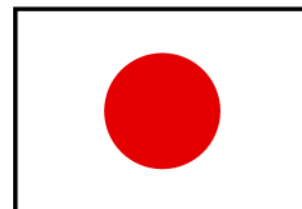
### 8. Qu'est-ce que *Family Search* ?

*Family Search* est une société créée par l'Église mormone et qui recense tout l'état civil collecté par ses membres à travers le monde (4 milliards de noms différents étaient indexés en 2022).

Cette base de donnée peut être mise à disposition de toute personne qui en fait la demande.

### 9. Qu'est-ce que le *koseki* au Japon ?

Le *koseki* est un registre qui recense tous les actes concernant les membres d'une même famille.



### 10. Qu'est-ce qui différencie le *koseki* de notre livret de famille ?

Le livret de famille français est remis directement aux familles, tandis que le *koseki* est conservé par la municipalité.



### 11. Quand l'état civil algérien a-t-il été créé ? Quel était le nom donné aux registres utilisés ?

L'état civil algérien a été créé en 1882 et les registres utilisés étaient appelés "registre matrice".

### 12. Dans quel contexte cet état civil a-t-il été mis en place ? Les Algériens ont-ils eu le choix ?

Cet état civil a été mis en place durant de la colonisation française et a été imposé aux Algériens.

### 13. L'état civil a forcé les Algériens à modifier leur usage des noms de famille afin de correspondre à la pratique française. Quelle était leur pratique d'origine ?

Avant que l'état civil ne leur soit imposé, les Algériens utilisaient les noms de famille afin de refléter l'appartenance à un groupe social, à une famille, une tribu ou encore pour désigner quelqu'un par rapport à son métier ou sa filiation.

### 14. L'Algérie obtient son indépendance en 1962. Quelles décisions sont alors prises concernant l'état civil ?

Il est décidé de conserver la structure de l'état civil imposé par la France 80 ans plus tôt, mais en lui apportant des modifications afin que l'identité culturelle algérienne soit perceptible dans son fonctionnement.